

# BLOX



# CONTRAC<sup>®</sup>

## BLOX

**KILLS RATS & MICE • TUE RATS ET SOURIS**

### SOLID • SOLIDE

REGISTRATION NO.: 22239 PEST CONTROL PRODUCTS ACT  
N° D'HOMOLOGATION : LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

### COMMERCIAL

WARNING  
POISON



AVERTISSEMENT  
POISON

**NET CONTENTS: 8.2 kg**  
**CONTENU NET : 8,2 kg**

GUARANTEE  
Bromadiolone . . . . . 0.005%  
Contains Denatonium Benzoate  
Warning, contains the allergens wheat, soya lecithin.  
Contains calcium propionate at 0.375% as a preservative.

**READ THE LABEL BEFORE USING**  
(see back panel for additional precautionary statements)  
**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

Only to be used by certified pest control operators,  
farmers and persons authorized in government-  
approved pest control programs.  
Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires  
certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes  
autorisées dans le cadre d'un programme de lutte  
antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

GARANTIE  
Bromadiolone . . . . . 0,005%  
Contient du benzoate de dénatonium  
Avertissement, contient les allergènes blé, lécithine de soya.  
Contient du propionate de calcium à raison de 0,375% à titre  
d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**  
(pour détails supplémentaires sur la sécurité, voir verso)  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létalement ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

Tous ceux qui manipulent ce produit doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

**PREMIERS SOINS :** En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Pour tous les cas d'exposition humaine par ingestion, informer immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Communiquer immédiatement avec un vétérinaire si l'on soupçonne l'empoisonnement d'un animal familier ou d'élevage. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** La vitamine K<sub>1</sub>, par injection, intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (PT) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas laisser ce produit se répandre dans les lacs, les rivières ou les étangs.

**MODE D'EMPLOI :** Utiliser des appâts pour lutter contre les rats d'égout (*Rattus norvegicus*), les rats noirs (*Rattus rattus*) et les souris communes (*Mus musculus*) à l'intérieur et à l'extérieur à moins de 15 mètres des bâtiments (unités d'habitation, bâtiments agricoles, établissements de restauration [zones à usage non alimentaire], silos à grains [vides], usines de transformation [aliments destinés à une consommation humaine ou animale, zones à usage non alimentaire] et aires d'entreposage [à usage non alimentaire]). Un appât antirongeur peut être placé dans un point d'appât inviolable le long des clôtures délimitant les propriétés, à l'extérieur de la limite de 15 mètres, mais à moins de 100 mètres des bâtiments, si le point est solidement fixé (par ex. cloué) sur la clôture ou dans le sol. **Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments :** Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires ou les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensiles avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration). Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enlever les vêtements progressivement.

**RESTRICTIONS D'UTILISATION :** L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des espèces sauvages non ciblées. NE PAS placer les appâts dans des sites où il existe une possibilité de contamination des aliments ou des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Le point d'appât (niveau 3) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes: 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention «<AVERTISSEMENT - POISON» et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât (niveau 2) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol DOIVENT être placés dans des points d'appât.

Le point d'appât (niveau 1) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 2 ou 3 : (1) être résistant à la destruction ou à l'altération attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

**CHOIX DES LIEUX DE TRAITEMENTS :** Déterminer les lieux où les rats et/ou les souris trouveront et mangeront le plus facilement les appâts. Habituellement, ce sont les endroits situés le long des murs, les ouvertures rongées, dans ou à côté des terriers, dans les coins et aux endroits cachés, entre les planchers et les murs, ou là où les rongeurs ou leurs traces ont été observés. Enlever le plus possible de nourriture.

**APPLICATION :**

**RATS :** Placer de 3 à 16 morceaux de CONTRAC BLOX à un intervalle de 4,5 à 9 mètres. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant 10 jours ou jusqu'à ce que l'activité des rats cesse.

**SOUS COMMUNES :** Placer 1 morceau de CONTRAC BLOX tous les 2,5 à 3,5 mètres. Deux morceaux peuvent être nécessaire là où vous constatez une activité élevée des souris. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant 15 jours ou jusqu'à ce que l'activité des souris cesse.

**RATS ET SOURIS :** Remplacer immédiatement les appâts contaminés ou gâtés. Pour éviter une nouvelle prolifération, éliminer autant que possible toute nourriture, eau et lieux de cachette. Si y a réinfestation, répéter le traitement. Installer des stations d'appâts permanentes alimentées en appâts selon les besoins, là où il y a une présence continue.

**ÉLIMINATION :** Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se débarrasser, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Élimination des rongeurs :** Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterre.

**ENTREPOSAGE :** Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.



**Kills Warfarin Resistant Norway Rats  
Tue les rats surmulots résistant à la warfarine**

Norway rats and house mice may consume a lethal dose in one feeding with first dead rodents appearing four or five days after treatment begins.

Les rats surmulots et les souris communes peuvent consommer une dose mortelle en une seule fois, les premiers rongeurs morts apparaissant 4 ou 5 jours après le début du traitement.

REGISTRATION NO. : 22239  
N° D'HOMOLOGATION : PEST CONTROL PRODUCTS ACT  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



**GARANTEE**  
Bromadiolone . . . . . 0,005%  
Contains Denatonium Benzoate  
Warning, contains the allergens wheat, soya lecithin,  
Contains calcium propionate at 0,375% as a preservative.

**GARANTIE**  
Bromadiolone . . . . . 0,005%  
Contient du benzoate de dénatonium  
Avertissement, contient les allergènes blé, lécithine de soya,  
Contient du propionate de calcium à raison de 0,375% à titre  
d'agent de conservation.

**READ THE LABEL BEFORE USING**  
(see side panels for additional precautionary statements)  
**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**  
(pour des détails supplémentaires sur la sécurité, voir le panneau latéral)  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons authorized in government-approved pest control programs.

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

**NET CONTENTS: 8.2 kg  
CONTENU NET : 8,2 kg**

Manufactured By: / Fabriqué Par :



3699 Kinsman Blvd.  
Madison, WI 53704 U.S.A.  
Tel/Tél : 608-241-0202  
www.belllabs.com  
**MADE IN USA**

**PRECAUTIONS:** KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS AND LIVESTOCK. May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. Chemical-resistant gloves must be worn when handling product and when disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and water before reuse. KEEP AWAY FROM FEED AND FOODSTUFFS.

All handlers must wear long-sleeved shirt and long pants, shoes plus socks, and chemical resistant gloves when handling this product.

**FIRST AID:**

**If in eyes,** hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If on skin or clothing,** take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If swallowed,** call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

For all cases of human ingestion, immediately notify a physician or poison control centre. If a pet or livestock poisoning is suspected, immediately contact a veterinarian. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:** Vitamin K<sub>1</sub> in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case measured by establishing prolonged prothrombin times (PT), will determine appropriate therapy. Monitoring PT, will indicate the necessity of repeated treatments.

**ENVIRONMENTAL HAZARDS:** This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams or ponds.

**DIRECTIONS FOR USE:** Use bait to control the Norway rat (*Rattus norvegicus*), Roof rat (*Rattus rattus*), and House mouse (*Mus musculus*) indoors and outdoors within 15 metres of buildings (dwellings, farm buildings, food service establishments [non-food areas], granary bins [empty], processing plants [feed, food, in non-food areas] and storage areas [non-food]). Rodenticide bait can be placed in tamper-resistant bait stations along the fence line of properties, outside of the 15-metre limit but within 100 metres of buildings, if the station is securely fastened (e.g. nailed down) to the fence or the ground.

**Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas:**

For areas not directly related to food processing: Use only in non-food or non-feed area where feed, food, packaging and handling equipment are never opened or exposed. For areas where feed or food is processed, served, or stored: In meat and food processing plants (processing areas), use only when plant is not in operation. Remove or cover all food, packaging material and utensils before placing bait in baiting stations. Remove all baits and dead rodents before reuse of the plant (processing areas include storage and service). Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing.

**USE LIMITATIONS:** Bait MUST be placed either in tamper-resistant bait stations or in locations not accessible to children, pets, livestock or non-target wildlife. DO NOT place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food.

Bait stations (tier 3) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations not accessible to pets or livestock must have the following characteristics: (1) be constructed of high-strength material (e.g., metal

or injection molded plastic) and resistant to destruction by children; (2) have an entrance designed so that children cannot reach the bait; (3) have internal structure which prevents bait from being shaken loose; (4) have an access panel that fastens securely and locks (e.g., metal screw or padlock); and (5) bear the product name, active ingredient, guarantee, registration number, "WARNING POISON", and the skull and crossbones symbol.

Bait stations (tier 2) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations accessible to pets or livestock must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 3 bait stations: (1) resistant to destruction by non-target animals; and (2) have an entrance designed so that non-target animals cannot reach bait.

Bait applied outdoors and above-ground MUST be placed in bait stations.

Bait stations (tier 1) used outdoors, above-ground, in locations accessible to children, pets and non-target wildlife must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 2 and 3 bait stations: (1) be resistant to destruction or weakening by elements of typical non-catastrophic weather (such as, snow, rain, extremes of temperature and humidity, direct sunshine, etc.).

**SELECTION OF TREATMENT AREAS:** Determine areas where rats and/or mice will most likely find and consume the bait. Generally, these areas are along walls, by gnawed openings, in or beside burrows, in corners and concealed places, between floors and walls, or in locations where rodents or their signs have been observed. Remove as much food as possible.

**APPLICATION DIRECTIONS:**

**RATS:** Place 3 to 16 pieces of CONTRAC BLOX at intervals of 4.5 to 9 metres per placement. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for 10 days or until signs of rat activity cease.

**HOUSE MICE:** Place one piece of CONTRAC BLOX at intervals of 2.5 to 3.5 metres per placement. Two pieces may be needed at points of high mouse activity. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for 15 days or until signs of mouse activity cease.

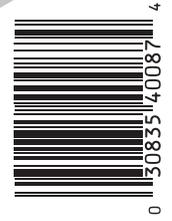
**RATS AND MICE:** Replace contaminated or spoiled bait immediately. To prevent reinfestation, eliminate food, water, and harborage as much as possible. If reinfestation does occur, repeat treatment. Where a continuous source of infestation is present, establish permanent bait stations and replenish bait as needed.

**DISPOSAL:** Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unusable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For more information on the disposal of unused, unwanted product and cleanup of spills, contact the provincial regulatory agency or the Manufacturer.

**Rodent Disposal:** Dispose of dead rodents in garbage or by burying.

**STORAGE:** Store in cool, dry place away from other chemicals and food or feed. Store product not in use, in original container, in a secure location inaccessible to children and non-target animals.

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.



Product Code: 5051